

SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 34 880 000 DIRHAMS

SIÈGE SOCIAL : 2, ZANKAT TIHAMA - RABAT

R.C N° 1971 RABAT

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE IMMOBILIERE BALIMA, société anonyme au capital de 34 880 000,00 DH, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège de la société 2, Zankat Tihama à Rabat, le

Lundi 18 juin 2012 à 16 heures

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice 2011 ;
- ◆ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ;
- ◆ Approbation des bilans et comptes ;
- ◆ Quitus au Conseil d'administration ;
- ◆ Affectation des résultats ;
- ◆ Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration ;
- ◆ Renouvellement du mandat de deux administrateurs ;
- ◆ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivants de la loi 17-95 ;
- ◆ Approbation dudit rapport ;
- ◆ Quitus aux Commissaires aux Comptes ;

Pour prendre part à cette Assemblée :

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou adresser au siège social, 5 jours avant la réunion, une attestation de propriété et de blocage délivrée par la banque ou par l'intermédiaire financier habilité, dépositaire des titres.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, avant le 12 juin 2012; ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à cette assemblée et qui désireraient s'y faire représenter, pourront retirer au siège social de la société une formule de pouvoir qu'ils voudront bien remplir.

TRÈS IMPORTANT

Les titulaires d'actions n'ayant pas encore inscrit leurs titres en compte sont invités à les déposer auprès de la Société Immobilière BALIMA, et ce, dans les meilleurs délais afin de pouvoir jouir des droits attachés aux titres.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

Le Conseil d'Administration

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2012**PROJET DES RESOLUTIONS****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes relatifs au bilan arrêté au 31 décembre 2011, approuve ces rapports dans toutes leurs parties ainsi que le bilan de l'exercice 2011.

En conséquence, elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration de sa gestion pour le mandat expiré.

DEUXIEME RESOLUTION

Le mandat d'administrateur de Monsieur Roch de BOLLARDIERE arrive à expiration le 31 décembre 2011. L'Assemblée générale lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

TROISIEME RESOLUTION

Le mandat d'administrateur de la société MULTITEC ELECTRONICS N.V. arrive à expiration le 31 décembre 2011. L'Assemblée générale lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Roch de Bollardièrre et ce pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée

Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société MULTITEC ELECTRONICS N.V. et ce pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

SIXIEME RESOLUTION

| | | |
|---|-----|------------------|
| Bénéfice de l'année 2011 | | 13 195 150,67 DH |
| • Réserve légale | (-) | 659 757,53 DH |
| • Réserve d'investissement | (-) | 6 000 000,00 DH |
| • Aux 1 744 000 actions composant le capital social un premier dividende statutaire de 0.50 DH par action | (-) | 872 000,00 DH |
| Ajouter le report à nouveau antérieur | (+) | 8 980 206,80 DH |
| Soit un solde disponible de | | 14 643 599,94 DH |
| • Aux 1744 000 actions un dividende ordinaire de 3,10 DH. par action | (-) | 5 406 400,00 DH |
| Soit un solde au report à nouveau de | | 9 237 199,94 DH |

L'Assemblée approuve l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'administration :

Le dividende par action s'élèvera donc à 3.60 DH., contre remise du coupon n°58 dont la date de mise en paiement sera fixée ultérieurement par le Conseil.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale fixe à la somme de 500 000,00 DH (CINQ CENT MILLE DIRHAMS) le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice 2011.

HUITIEME RESOLUTION:

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17-95, approuve ce rapport.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne aux Commissaires aux Comptes quitus entier et sans réserve de leur mission pour l'exercice 2011.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.